

**DIRECTION DES SERVICES
OPERATIONNELS**

Pôle Urbanisme et Aménagement

Erp
AR 21000001

AUTORISATION DE TRAVAUX
N° AT 077 243 20 00011

**SECURITE CONTRE L'INCENDIE DES
ETABLISSEMENTS RECEVANT
DU PUBLIC**

RESTAURANT OKI POKI
25 RUE DU CHEMIN DE FER
77400 LAGNY-SUR-MARNE

Type : N
Catégorie : 5^{ème}

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2111.1, L 2212.1, L 2212.2 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3 R111 19-11, R 123-46, R.123-2 et R 123-55 ,

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19 – 11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 01/125/CAB/SIDPC portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité

VU l'Arrêté du 15 décembre 2014 modifiant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU l'arrêté AR20000520 en date du 18 novembre 2020 donnant à M. Benoit BREYSSE, Directeur Général Adjoint des Services, délégation de signature ;

VU la demande d'Autorisation de Travaux du 11 mars 2020 présentée par Monsieur Damien MALOBERTI et portant sur l'aménagement d'un restaurant « OKI POKI » sis 25 Rue du Chemin de Fer.

VU le courrier de rejet de la DDT de Seine et Marne en date du 3 juin 2020.

Considérant que les pièces complémentaires ont été déposées au-delà du délai autorisé ;

ARRÈTE

ARTICLE 1 : L'autorisation de travaux n° AT 77 243 20 00011 concernant l'établissement « OKI POKI » représenté par Monsieur Damien MALOBERTI à Lagny-sur-Marne est **Refusée**.

ARTICLE 2 : L'exploitant devra déposer dans les meilleurs délais un nouveau dossier comportant l'ensemble des pièces demandées.

ARTICLE 3: L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précitées.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un délai de recours en annulation devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de TORCY,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de MELUN,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de LAGNY-SUR-MARNE,
- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de CHESSY,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne,

Charge, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le six janvier deux mille vingt-et-un.

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, Maire de Lagny-sur-Marne

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 06 janvier 2021

Certifié Exécutoire à la suite de sa transmission en Sous-Préfecture : **08/01/2021**

à son affichage le : **08/01/2021**
Lagny-sur-Marne le : **08/01/2021**

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Benoit BREYSSE

AR21000001**Identifiant FAST :** ASCL_2_2021-01-08T10-09-11.00 (MI227678287)**Identifiant unique de l'acte :**077-217702430-20210106-AR21000001-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :**RESTAURANT OKI POKI - 25 RUE DU CHEMIN DE FER - AUTORISATION
DE TRAVAUX N. AT 077 243 20 00011 représenté par Monsieur
Damien MALOBERTI à Lagny-sur-Marne est Refusée.**Date de décision :** Jan 6, 2021 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :**
2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
2.2.8. arrêtés d'installations et travaux divers**Acte :** [AR21000001 CONFORME.PDF](#)**Groupe émetteur de l'acte :**

Préparé	Date 08/01/21 à 10:09	Par SCHOTTE Sandrine
Transmis	Date 08/01/21 à 10:09	Par SCHOTTE Sandrine
Accusé de réception	Date 08/01/21 à 10:16	